



Programme des Nations Unies pour l'environnement

EP

UNEP(OCA)/MED WG.166/3
21 janvier 2000

original:FRANCAIS

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANÉE

Troisième réunion du Comité directeur de la
Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD)

Tunis, 20 et 21 janvier 2000

RAPPORT DE LA TROISIÈME RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR DE LA COMMISSION MÉDITERRANÉENNE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (CMDD)

Table des matières

Corps du rapport

Annexe I	Liste des participants
Annexe II	Allocution d'ouverture de Mme Faiza Kefi, présidente du Comité directeur de la CMDD
Annexe III	Relevé de conclusions des travaux de la troisième réunion du Comité directeur

Introduction

1. À sa cinquième réunion tenue à Rome du 1er au 3 juillet 1999, la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) a décidé de convoquer la troisième réunion de son Comité directeur.
2. La troisième réunion du Comité directeur, accueillie par la Tunisie, s'est tenue à l'hôtel El Mechtel Abu Nawas, Tunis, les 20 et 21 janvier 1999.
3. Les membres ci-après du Comité directeur, accompagnés pour certains par des conseillers, ont pris part à la réunion: Fonds international pour la nature (WWF), Groupe des Chambres de commerce pour le développement des îles grecques (EOAEN), Monaco, Tunisie, Turquie et Ville de Rome. La réunion a été présidée par Mme Faiza Kefi, Présidente du Comité directeur de la CMDD, le représentant du WWF faisant office de rapporteur et le Secréariat du PAM/PNUE de Secréariat de la réunion.

Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la réunion

4. La réunion a été ouverte par S.E. Mme Faiza Kefi, Ministre de l'environnement et de l'aménagement du territoire de Tunisie, qui a souhaité la bienvenue aux participants et plein succès dans leurs travaux. Elle a salué les efforts consentis par tous les pays riverains pour mettre en oeuvre le processus du développement durable dans le cadre d'une coopération qui ne cessait de se renforcer et elle a rappelé les principales initiatives que la Tunisie, pour sa part, avait prises dans ce sens et les instances qu'elle avait mises en place pour les mener à bien. La réunion qui s'ouvrait avait un ordre du jour chargé, mais ses travaux seraient facilités par l'excellent travail de préparation effectué par le Secréariat du PAM, notamment autour du thème central à aborder: le Bilan stratégique pour l'an 2000. Enfin, Mme Kefi a souligné que l'entrée en vigueur le 12 décembre 1999 du Protocole ASP/Biodiversité, après sa ratification par six Parties contractantes, constituait un événement majeur qui ferait l'objet, en marge de la réunion, d'une conférence de presse afin d'en marquer toute la portée auprès de l'opinion méditerranéenne. Le texte de l'allocution de Mme Kefi est reproduit *in extenso* à l'annexe II.
5. M. Lucien Chabason, Coordonnateur du PAM, a remercié la Tunisie de son hospitalité et de l'excellente organisation de la réunion. Il a présenté ses meilleurs voeux à tous les participants pour 2000, année qui, pour le PAM, serait couronnée par la réunion capitale de la CMDD à Tunis en novembre autour du projet de Bilan stratégique. L'actualité la plus récente - notamment les inondations et la tempête sans précédent qui avaient frappé un pays riverain - relançaient les interrogations sur une implication des changements climatiques sous forme d'"événements extrêmes" prévus par les scientifiques depuis plusieurs années, tandis que le naufrage d'un navire pétrolier au large de la façade atlantique de ce même pays et la marée noire qu'il y avait provoquée, avec la mort de dizaine de milliers d'oiseaux, appelaient à nouveau l'attention sur un aspect crucial de la protection du milieu marin. Dans un tel contexte, la vocation de la CMDD à concevoir l'avenir de la région n'en prenait que davantage de relief.

Point 2 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour

6. La réunion a adopté son ordre du jour provisoire figurant sous la cote UNEP(OCA)/MED WG.166/1.

Point 3 de l'ordre du jour: "Bilan stratégique pour l'an 2000": organisation du travail, financement, produits

7. M. Arab Hoballah, Coordonnateur adjoint du PAM, a présenté les grandes lignes du rapport du Secrétariat (UNEP(OCA)/MED WG.166/2 qui allait servir de document de travail à la réunion. S'agissant du Bilan stratégique, un ensemble de 5 documents - note de cadrage, approche méthodologique, projet de plan du rapport, questionnaire, cahier des charges pour la réalisation du Bilan figuraient en annexe au document de travail de la réunion. L'élaboration du Bilan, prévue par le mandat de la Commission, représentait un travail très ambitieux à mener dans une courte période - environ 5 mois - avant la prochaine réunion de la CMDD en novembre. Comme on ne pourrait traiter tous les aspects de manière exhaustive, il faudrait se fixer de grands axes de réflexion. Si les ressources disponibles permettraient déjà de financer une partie des activités grâce à certaines des lignes du budget du PAM adopté à la réunion de Malte au titre du développement durable et à une généreuse contribution de Monaco (200.000 FF), il restait à trouver des fonds additionnels. Le comité dit "de pilotage" (nouvelle appellation du groupe de travail institué à Rome, pour éviter toute confusion avec les groupes de travail thématiques), composé de 5 membres de la CMDD, était chargé de préparer un plan type du rapport à fournir par les membres et observateurs de la Commission, puis de rassembler et examiner toutes les contributions. Un comité de coordination et rédaction constitué de 3 experts (un pour la rive Sud, qui serait M. Ennabli, un pour la rive Nord qui restait à désigner, et un expert "méditerranéen" provenant du Secrétariat) aurait à synthétiser et établir le texte préliminaire du Bilan deux mois avant la réunion de Tunis. Les membres du Comité directeur étaient donc invités à se prononcer sur ces documents, à y apporter des améliorations qui donneraient lieu à une nouvelle version, en sorte que les travaux sur le Bilan puissent démarrer impérativement dès le début mars.
8. M. Ennabli, consultant du PAM, a présenté, point par point, les différents documents d'orientation du Bilan stratégique annexés au document de travail de la réunion, en soulignant les aspects essentiels comme le questionnement, l'approche générale à adopter en fonction des grandes notions impliquées par le développement durable, le rappel des objectifs du travail et des enjeux du développement en Méditerranée, le détail du questionnaire à adresser aux Parties contractantes et autres membres de la CMDD pour rassembler les éléments du rapport, le cahier des charges de la réalisation de l'étude, avec une proposition de calendrier.
9. La Présidente du Comité directeur a engagé le débat général sur le Bilan stratégique et les différents documents de cadrage soumis à la réunion en faisant observer qu'ils lui paraissaient parfaitement résumer toute la problématique du rapport à établir pour que la réunion de Tunis soit très riche et productive et représente le premier effort concerté de bilan en matière de développement durable de la région. Tous les participants, dans leurs interventions successives, ont souscrit à l'avis de Mme Faiza Kefi sur la qualité du travail de préparation effectué en commun par M. Ennabli et le Secrétariat.
10. S.E. M. Bernard Fautrier, Ministre plénipotentiaire chargé du suivi des questions d'environnement de Monaco, a confirmé que Monaco était disposé à se joindre au comité de pilotage et à accueillir la première réunion de celui-ci. L'approche générale adoptée dans les documents d'orientation était la bonne. Tout au plus fallait-il veiller à ne pas "s'enfermer dans un ghetto environnemental" et, dans l'esprit du développement durable entériné à Rio, s'efforcer de situer les problèmes dans leur contexte économique et social, ce qui conférerait au Bilan une crédibilité supérieure. À la liste des rubriques qui seraient traitées, il serait souhaitable d'ajouter les services (financiers, entre autres), les nouvelles technologies de communication, l'éducation, la

réduction de l'écart Nord-Sud. Pour ce qui touchait aux enjeux, il fallait insister sur le trait d'union que constituait la mer pour tous les Méditerranéens, sur le risque de réduction quantitative de ses ressources naturelles, et sur les changements climatiques susceptibles de l'affecter. En outre, la zone restait exposée à des accidents de trafic maritime analogues à celui qui venait de se produire dans l'Atlantique, au large de la Bretagne. Enfin, il ne faudrait pas trop focaliser le document sur les activités du PAM - qui jouait avant tout un rôle charnière - mais l'élargir à tous les autres acteurs du développement durable.

11. Au sujet du questionnaire destiné à être adressé aux Parties contractantes et autres membres de la Commission pour rassembler les éléments du Bilan, M. Fautrier a estimé que ce genre de procédure aboutissait parfois au fond d'un tiroir. Sans l'exclure pour autant, il fallait donc aussi faire fond sur l'importante documentation existante (rapports à la CDD/ONU, à la CEE(ONU), etc.), solution que commandait du reste l'étroitesse du délai imparti.
12. M. Georges Giourgas, représentant de l'EOAEN, a jugé que c'était peut-être la richesse et l'exhaustivité des documents soumis au Comité directeur qui posaient problème: fallait-il établir un cahier des charges de 25 pages pour un rapport qui en contiendrait *in fine* une cinquantaine? Et comment faire la synthèse d'éléments si nombreux? Il convenait donc de résumer, d'élaguer les documents en annexe afin de les rendre plus clairs et opérationnels pour leurs destinataires. En plus des observations de l'intervenant précédent, qu'il partageait, M. Giourgas a demandé que soit ajoutée aux rubriques traitées la coopération transfrontière dans tous les domaines énumérés, et notamment dans le transfert du savoir.
13. Mme Kumru Adanali, Département des relations étrangères du Ministère de l'environnement de Turquie, a indiqué qu'un Bilan comme celui que l'on se proposait d'établir devait privilégier le développement socio-économique. Cela faisait huit ans que la plupart des pays avaient adhéré au concept de développement durable et nombre d'entre eux avaient marqué des avancées dans la mise en oeuvre d'Action 21, mais ils butaient sur des obstacles au plan stratégique. Le Bilan prévu serait une occasion pour les Parties contractantes de mieux rationaliser leur effort.
14. M. Beshir Ben Mansour, président-directeur général de l'Agence nationale de protection de l'environnement de la Tunisie, a formulé quelques observations qui se voulaient davantage de forme que de fond: mentionner les équipements en plus des installations de déballastage, envisager un inventaire des installations pétrolières en mer, user avec prudence des notions d'éco-labels et d'éco-taxes qui étaient peu applicables pour les pays de la rive Sud, ajouter les aspects culturels. Pour l'élimination des "points chauds" de pollution, on pouvait miser sur le très important travail en cours au sein du PAM avec l'assistance du FEM. Quant aux indicateurs, une réunion tenue à Tunis à l'initiative du Plan Bleu avait montré que les pays n'avaient guère avancé dans ce domaine et que seuls deux ou trois d'entre eux disposaient déjà d'un jeu substantiel d'indicateurs quantifiés. Enfin, au sujet des réserves émises sur le questionnaire, il fallait garder à l'esprit que celui-ci permettrait d'associer activement les pays au processus et de compléter par des données officielles les lacunes de la documentation existante.
15. M. Franco la Torre, représentant de la Ville de Rome, a suggéré de mettre davantage l'accent sur les aspects institutionnels et, compte tenu de l'urbanisation croissante, sur l'action des collectivités locales, sur l'habitat et l'emploi. D'une manière générale, le document remanié devrait consacrer davantage d'espace au partenariat euro-méditerranéen, l'UE étant désormais le principal acteur dans la région. Il fallait également apprécier le niveau d'application des conventions concernant la Méditerranée et du financement qui leur était alloué. Il convenait enfin de s'employer à

bien définir et établir le contenu du questionnaire, qui serait un outil essentiel d'information, notamment pour évaluer les capacités institutionnelles.

16. M. Khalil Attia, Directeur général de l'environnement au Ministère tunisien de l'environnement, a considéré qu'il fallait orienter le Bilan vers l'avenir en tenant compte de la mondialisation et du partenariat Nord-Sud. Au sujet du questionnaire, rares étaient les pays à posséder des indicateurs objectifs et quantifiés et il faudrait se baser sur des éléments d'appréciation qualitatifs. Enfin, au delà de la durabilité des programmes nationaux, la notion d'équité sociale restait capitale.
17. M. Paolo Guglielmi, représentant du WWF et rapporteur de la réunion, s'est déclaré en faveur de la plupart des commentaires formulés jusqu'alors. Il fallait éviter de tomber dans un "rapport sur l'environnement" mais établir plutôt de quelle manière les recommandations et les politiques étaient traduites en pratique et les législations effectivement mises en oeuvre. Le questionnaire s'adresserait avant tout aux administrations, mais il faudrait également refléter les avis, les besoins et les problèmes de la société civile, des entreprises du secteur privé, ainsi que leurs réactions à l'égard du développement durable. Pour effectuer un tel travail dans le délai imparti, il serait opportun d'établir des fiches synoptiques à partir des diverses contributions.
18. Pour M. Patrick Van Klaveren, conseiller technique (Monaco), il importait de "méditerranéiser" les questions et de recueillir des éléments auprès d'autres organismes internationaux. Le Bilan stratégique devait être aussi un outil de coopération. Certaines questions - comme le tourisme - débordaient d'ailleurs du cadre strictement méditerranéen en impliquant d'autres pays qui exerçaient indirectement des pressions sur la région et il fallait mettre la Méditerranée dans une perspective mondiale, sans oublier l'importance des coopérations bilatérales avec des pays non méditerranéens (Japon, Allemagne, entre autres).
19. À l'issue de ce premier tour de table, M. A. Hoballah a résumé les principaux points sur lesquels un consensus se dégageait et qui seraient consignés dans le relevé des conclusions de la réunion. Il ne fallait pas perdre de vue que le Bilan serait lu et, si possible, exploité par les décideurs, les responsables politiques. Il convenait d'insister sur deux points pour répondre à certaines inquiétudes: les experts qui participeraient à l'établissement des différents rapports seraient "autorisés", autrement dit nommés par les gouvernements ou en concertation avec ceux-ci, et leurs rapports seraient "validés", à savoir approuvés par ces mêmes gouvernements.
20. De son côté, M. L. Chabason a repris, en y insistant, l'idée d'une mise en perspective mondiale de la Méditerranée. Le bilan devrait souligner l'apport de la région à la gestion de la planète en appréciant l'application qui était faite des grandes conventions et accords internationaux (Habitat II, Kyoto, etc.). Il conviendrait aussi de parler de la dimension rurale, qui n'avait pas encore été évoquée, de la contribution indispensable des collectivités locales et des ONG, et des politiques quotidiennes qui sont parfois l'aboutissement de choix bien antérieurs à l'adoption d'Action 21. Il y avait là une synthèse très difficile à réussir et donc un défi à relever pour l'ensemble de la Commission. Et il faudrait que, dans chaque pays, l'autorité en place valide la partie le concernant.
21. Le débat a ensuite porté sur des détails plus pratiques: à qui adresser le questionnaire? Combien d'experts, lesquels, et pour quels rapports? Information sans délai de tous les membres de la Commission des tâches qui les attendaient pour la réalisation du Bilan et du calendrier des travaux, différentes phases du processus et leur validation, question des ressources additionnelles à mobiliser, degré nécessaire de souplesse dans l'établissement du questionnaire. Il a été décidé que ce dernier serait

également adressé aux 15 membres des 3 catégories de la Commission qui répondraient aux questions relevant de leur compétence. Pour compléter le comité de coordination et de rédaction chargé du rapport à soumettre à la 6e CMDD de novembre, il a été suggéré d'approcher M. Batisse pour la rive Nord (M. Ennabli étant chargé de rive Sud et M. A. Hoballah assure les fonctions du troisième expert "méditerranéen") et aussi de considérer favorablement l'offre de la France de mettre à disposition un expert pour une courte période. Tous les participants ont estimé que la phase de préparation allant du début février à la fin avril serait cruciale pour la collecte des éléments et la préparation d'une première synthèse des divers rapports pour la prochaine réunion du comité de pilotage. En plus de ceux des experts nationaux et autres membres, trois autres rapports seraient établis: sur la société civile et les partenaires de la CMDD, sur la coopération internationale et sur l'évaluation du système du PAM. Il était donc impératif de lancer le processus dans les deux à trois semaines à venir si l'on voulait respecter les échéances.

22. Au plan financier, les ressources actuellement disponibles grâce aux crédits inscrits au budget de l'exercice 2000 et au geste généreux de Monaco représentaient une enveloppe de quelque 50.000 dollars E.U. Elles permettraient de financer les rapports régionaux et éventuellement, sur demande, d'appuyer des experts ou consultants nationaux. Le Secrétariat était invité à rechercher des fonds additionnels auprès d'autres pays ou institutions, ainsi que l'avaient recommandé les réunions de Rome et de Malte.

Point 4 de l'ordre du jour: Intégration des nouveaux membres de la CMDD

23. A la demande de la Présidente, le Secrétariat a précisé que le Comité directeur - qui restait en place - était invité à intégrer les nouveaux membres de la CMDD acceptés par la réunion des Parties contractantes à Malte dans les groupes de travail en cours et de se prononcer sur le maintien de la participation des membres sortants pendant la période intersessions, les gestionnaires de tâches restant inchangés. Les nouveaux membres avaient déjà été contactés pour leur demander à quels groupes ils souhaitaient participer. Certains avaient même été déjà intégrés, comme il ressortait du tableau de l'annexe au document de travail la réunion. Le Comité directeur a approuvé la solution avancée par le Secrétariat qui assurait l'indispensable continuité des travaux des groupes thématiques.
24. En réponse à une interrogation du représentant de l'EOAEN, il a été convenu que les membres des groupes de travail dont les travaux étaient achevés et les recommandations adoptées pourraient continuer à apporter un concours actif en tant que membres de la Commission et à faire bénéficier le suivi des recommandations de leur expérience propre. Mais il convenait d'éviter d'"institutionnaliser" les groupes de travail.

Point 5 de l'ordre du jour: Nouveaux thèmes pour le programme futur de la CMDD: faisabilité et partenaires

25. Le Coordonnateur adjoint a rappelé que la liste des nouveaux thèmes à aborder une fois que serait clôturée la série des huit thèmes adoptée à la première réunion de la CMDD à Rabat avait suscité de longues discussions à la 5e CMDD de Rome et à la réunion des Parties à Malte. Toutefois, l'expérience acquise avec deux des thèmes de Rabat qui n'avaient pas été suffisamment préparés montrait qu'il fallait procéder à un travail de "maturation" pour éviter des blocages ou des attermolements une fois que ces nouveaux thèmes seraient effectivement lancés.
26. Après un bref débat, le Comité directeur a décidé que ce travail de maturation s'effectuerait selon les modalités suivantes: la 6e réunion de la CMDD serait chargée

de classer par priorité les thèmes à entreprendre sur la base d'études de pré-faisabilité que le Secrétariat ferait réaliser en utilisant les critères figurant dans son rapport ("importance", "évaluation", "faisabilité", "méthodologie"). Ces études devraient mettre en évidence la "valeur ajoutée" de la Commission. Elles seraient confiées, selon les thèmes, aux CAR, à des membres de la Commission ou à des organisations internationales qualifiées (OMS, FAO, OIT). Une fois les thèmes prioritaires retenus par la 6e CMDD, le Secrétariat entreprendrait des études de faisabilité en vue du choix définitif des nouveaux thèmes à la 7e CMDD qui se tiendrait en Turquie. Ce travail de maturation devrait se faire "en filigrane", l'essentiel de l'effort de la Commission restant bien entendu l'élaboration du Bilan stratégique.

27. Pour les thèmes achevés, le Comité directeur a estimé, appuyant en cela des observations du Secrétariat, qu'il fallait faire un gros effort de diffusion, avec des tirés à part des rapports de séminaires ou ateliers (comme cela avait été le cas pour le tourisme), la publication de documents pertinents du type "Livre blanc" et surtout la réalisation de projets pilotes ou de démonstration, si possible en associant pays et autres membres de la CMDD en réseaux.
28. À cet égard, la Présidente a fait valoir que, d'après son expérience personnelle de ministre de l'environnement, la communication à certains de ses collègues du gouvernement de documents de la CMDD traitant de thèmes relevant de leurs domaines propres (comme le tourisme, l'industrie, le libre-échange, etc.) pouvait les intéresser très directement, les éclairer sur la pertinence du travail effectué au sein de la Commission et avoir, par ricochet, d'autres effets favorables.

Point 6 de l'ordre du jour: Coopération entre la CMDD et la CDD/ONU

28. Le Secrétariat a indiqué que, conformément à son mandat, la coopération avec la CDD/ONU était en bonne voie et qu'elle pourrait se traduire, pour l'année 2000, par deux réunions qui étaient soumises à l'appréciation du Comité directeur: une réunion parallèle sur la CMDD lors de la prochaine session de la CDD/ONU en avril 2000 à New York; l'organisation d'une réunion consultative régionale sur le développement durable qui se tiendrait conjointement avec la prochaine réunion de la CMDD en novembre 2000 à Tunis.
29. Certains participants ont émis des doutes sur l'utilité, à ce stade, d'une réunion sur la CMDD à New York qui s'inscrirait parmi les manifestations marginales ("side events") de la CMDD avant que le gros oeuvre du Bilan stratégique n'ait même été entamé. En fin de compte, le Comité directeur a estimé qu'il était préférable d'envisager cette réunion pour la session de 2001, quand l'effet "Bilan stratégique" permettrait de renforcer la visibilité de la Commission.
30. L'intégration de la réunion consultative régionale avec la CDD/ONU et de la 6e réunion de la CMDD à Tunis en novembre prochain a reçu l'assentiment de tous les participants - à commencer par le futur pays hôte, la Tunisie - qui l'ont perçue comme une dimension nouvelle conférée à la réunion, un élément motivant pour la présence de ministres et une caisse de résonance exceptionnelle pour la diffusion du Bilan stratégique. Il a été décidé, à cet effet, d'adresser, sitôt après concertation et accord sur l'organisation de la réunion avec le Secrétariat de la CDD/ONU, une lettre d'invitation aux ministres concernés des pays riverains ainsi qu'aux représentants de la CDD et du PNUE.

Point 7 de l'ordre du jour: Agenda des activités intersessions

31. Le Comité directeur a confirmé que les travaux concernant les trois derniers thèmes "Industrie et développement durable", "Libre-échange et environnement" et "Gestion du

développement urbain" seraient poursuivis et menés à bien pour que leurs recommandations et propositions d'action respectives soient soumises à la Douzième réunion ordinaire de Monaco en 2001, après la tenue de réunions et ateliers régionaux intérimaires dont il a précisé le calendrier.

Point 8 de l'ordre du jour: Prochaine réunion du Comité directeur

32. Le Coordonnateur adjoint a rappelé que la présente réunion devait initialement se tenir en 1999 et que l'on disposait donc d'une ligne budgétaire pour l'année en cours. Compte tenu du programme très chargé de la CMDD - élaboration du Bilan, études de pré-faisabilité, préparation de la très importante réunion conjointe de Tunis et poursuite des travaux sur les trois derniers thèmes -, le Comité directeur a retenu les dates des 22 et 23 juin 2000 pour sa prochaine réunion, à un moment où le Bilan aurait déjà pris forme, et il a accepté l'offre du représentant de l'EOAEN de l'accueillir à Corfou (Grèce).

Point 9 de l'ordre du jour: Sixième réunion de la CMDD et ordre du jour

33. Le Coordonnateur adjoint a présenté l'ordre du jour, encore très provisoire, figurant à l'annexe IV du document de travail, de la 6e réunion de la CMDD qui se tiendrait à Tunis du 21 au 25 novembre 2000 en intégrant la réunion consultative régionale de la CDD/ONU. Il a précisé que les groupes de travail *ad hoc* prévus entre les plénières se pencheraient sur certains aspects ou problématiques du Bilan stratégique pour nourrir les débats des plénières sans les enliser dans trop de détails techniques. De même, autre innovation, les débats de la réunion ne donneraient plus lieu à un rapport *in extenso* mais à un simple relevé de conclusions et décisions.
34. Le Comité directeur a approuvé le projet d'ordre du jour, étant entendu qu'il serait nécessairement revu avec la CDD/ONU puis finalisé à sa prochaine réunion à Corfou en juin prochain, ainsi que les deux innovations concernant l'organisation de groupes *ad hoc* et le relevé de conclusions et décisions.

Point 11 de l'ordre du jour: Relevé de décisions et clôture de la réunion

35. Ainsi qu'il en avait été convenu, il a été soumis aux participants un "Relevé de conclusions des travaux de la troisième réunion du Comité directeur". Après y avoir apporté les modifications nécessaires, le Comité directeur a adopté le relevé, et le Secrétariat a confirmé qu'un rapport de la réunion serait adressé à bref délai à tous les membres du Comité pour observations.
36. Après les civilités d'usage, la Présidente a prononcé la clôture de la réunion le vendredi 21 janvier 2000 à 12 heures.

ANNEXE I**LISTE DES PARTICIPANTS
MEMBRES DE LA CMDD****CHAMBERS GROUP FOR THE
DEVELOPMENT OF GREEK ISLANDS
(EOAEN)**

M. Georges Giourgas
Conseiller Affaires Européennes
Chambers Group for the Development
of Greek Islands (EOAEN)
17, Av. des Phalenes
Bruxelles 1000 Belgique

Tel: 322 6485726

E-mail: g.giourgas@freebel.net

**CITY OF ROME
VILL E DE ROME**

Mr Franco la Torre
ECOMED
26, Via di Porta Lavernale
00100 Rome
Italy

Tel: 39 06 5783564

Fax: 39 065781448

Email: ecomed@romacivica.net

MONACO - MONACO

S.E. M. Bernard Fautrier
Ministre Plénipotentiaire
Chargé du suivi des questions d'environnement

Direction des relations extérieures

Tel: 377 93158333

Fax: 377 93158888/93154208

E-mail: ramoge@dial-up.com

E-mail: bfautrier@gouv.mc

M. Patrick Van Klaveren
Conseiller Technique

Direction des relations extérieures
Coopération internationale
16 Boulevard de Suisse
MC-98000 Monaco
Principauté de Monaco

Tel: 377 93158148

Fax: 377 93509591

Email: pvanklaveren@gouv.mc

TUNISIA - TUNISIE

S.E Mme Faiza Kefi
Ministre de l'Environnement et de l'
Aménagement du Territoire

M. Khalil Attia
Directeur Général de l'Environnement
Ministère de l'Environnement et
de l'Aménagement du Territoire

Tel: 216 1 704000, 702779

Fax: 216 1 238411

Email: partenaires@rdd.tn

M. Maleic Smaoui
Sous Directeur
Ministère de l'Environnement et
de l'Aménagement du Territoire

Tel: 216 1 704 000

Fax: 216 1 703 394

E-mai: boc.meat@rdd.tn

M. Tarek Mrabet
Attaché de Presse
au Cabinet du Ministre de l'Environnement
et de l'Aménagement du Territoire
Ministère de l'Environnement et
de l'Aménagement du Territoire

Centre Urbain Nord

B.P. 52

2080 Ariana

Tunisie

Tel: 216 1 704000

M. Mohamed Ennabli
Gestionnaire de Tâche
Institut nationale de la recherche scientifique et
technique

Route Touristique Soliman

Borj-Cedria

B.P. 95

2020 Hammam-lif - Tunis

Tunisie

Tel: 216 1 430215

Fax: 216 1 430934

Mr Beshir Ben Mansour
Président, Directeur Général
Agence Nationale de Protection
de l'Environnement (ANPE)
rue du Cameroun-Belvédère
Tunis
Tunisie
Tel: 216 1 840221
Fax: 216 1 848069

M. Bouzekri Rmili
Secrétaire des Affaires Etrangères
DGOI/Ministère des Affaires Etrangères
Rue d'Iran
Tunis

Tel: 216 1 835630 (poste 3211)

TURKEY - TURQUIE

Ms Kumru Adanali
Division Chief
Foreign Relations Department
Ministry of Environment
Eskisehir Yolu 8 KM, Bilkent
06100 Ankara
Turkey
Tel: 90 312 2851705
Fax: 90 312 2853739
Email: kumrua@hotmail.com

**COORDINATING UNIT FOR THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN
SECRETARIAT OF THE MCSD
UNITE DE COORDINATION DU PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE
SECRETARIAT DE LA CMDD**

Mr Lucien Chabason
Coordinator
Tel: 30 1 7273101
E-mail: chabason@unepmap.gr

Mr Arab Hoballah
Deputy Coordinator
Tel : 301 72573 126
E-mail: hoballah@unepmap.gr

Coordinating Unit for the
Mediterranean Action Plan
48, Vassileos Konstantinou Avenue
P. O. Box 18019
116 10 Athens
Greece
Tel: 30 1 7273100
Fax: 30 1 7253197
E-mail: unepmedu@unepmap.gr

WORLD WIDE FUND FOR NATURE INTERNATIONAL FONDS INTERNATIONAL POUR LA NATURE (WWF)

Mr Paolo Guglielmi
Marine Coordinator
WWF Mediterranean Programme Office
Via Po, 25/C
00198 Rome
Italy

Tel: (39)(06) 84497358
Fax: (39)(06) 8413866
E-mail: pguglielmi@wwfnet.org

Mr Mohamed Adel Hentati
Director
Centre des Activités Régionales pour les
Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP)
Boulevard de l'environnement
B.P. 337
1080 Tunis Cedex
Tunisie

Tel: (216) (1) 795760
Fax: (216) (1) 797349
E-mail: car-asp@rac-spa.org.tn

ANNEXE II

Allocution de Madame Faiza Kefi, Ministre de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire

Ouverture de la Réunion du Comité Directeur de la Commission Méditerranéenne du Développement Durable

Madame et Messieurs les membres du Comité directeur,
Monsieur le Coordonnateur du PAM,
Monsieur le Coordonnateur Adjoint et Secrétaire de la CMDD,
Honorables invités,
Mesdames et Messieurs,

Je suis heureuse de vous souhaiter à tous la bienvenue en Tunisie, et de vous féliciter pour les efforts consentis, et qui nous ont permis, en un si peu de temps, de mettre en oeuvre le processus de développement durable dans le cadre d'une coopération solidaire et agissante autour du bassin méditerranéen pour préserver les droits de nos citoyens à un environnement sain.

Je voudrais encore une fois vous réitérer mes remerciements pour la confiance que vous avez placée en mon pays en renouvelant son mandat à la tête du Comité directeur de la CMDD qui, comme vous le savez, a pris son envol à partir de la Tunisie.

Ce faisant vous avez rendu indirectement hommage à ce pays qui a fait du développement durable une composante essentielle de son projet de société et un des choix stratégiques fondamentaux qui lui a valu de constituer un des volets du programme électoral du Président Ben Ali en octobre dernier.

Depuis la fin des élections des événements majeurs ont mobilisé les partenaires tunisiens autour de la politique de l'environnement dans mon pays: la réunion de la CNDD début décembre, la constitution d'une commission chargée de donner un contenu opérationnel au programme annoncé par le Président de la République, des débats budgétaires avec les nouveaux élus à la Chambre des Députés qui a permis de faire évoluer notre budget de + de 11%, et la réunion d'un Conseil de Ministres sur la gestion de l'environnement et en particulier des déchets solides.

A chaque fois, nous n'avons pas manqué de nous appuyer sur les références méditerranéennes et de nous inspirer des réflexions et des travaux réalisés dans le cadre de la CMDD dont le dynamisme et la pertinence sont aujourd'hui largement reconnus.

Notre réunion d'aujourd'hui comporte un ordre du jour très important et chargé. Je m'en voudrais de ne pas saisir l'occasion de cette allocution introductive pour saluer vivement les efforts accomplis avec conscience et compétence par le Coordinateur du PAM et le Secrétariat de la CMDD.

J'ai cité respectivement Monsieur Chabason et Monsieur Hoballah et leur proches collaborateurs.

Grâce à eux, nos réunions sont bien préparées et vont ainsi droit au but.

Un des thèmes qui retiendra principalement notre attention sera le Bilan Stratégique pour l'An 2000 dont nous aurons à discuter les termes de référence et auquel nous consacrerons une conférence en novembre de cette année. Je suis certaine que ce travail va constituer une étape cruciale de notre processus et une occasion unique pour donner un nouveau souffle à notre engagement au niveau régional, national et local pour la Méditerranée, et mener une réflexion approfondie sur les priorités et les moyens de concrétiser le Développement Durable en Méditerranée.

Mesdames et Messieurs,

Comme vous le savez, depuis le 12-12-1999 le Protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées et la Diversité biologique en Méditerranée est entré en vigueur et par delà la Convention amendée de Barcelone.

Nous profiterons de la réunion de notre CD pour saluer cet événement majeur qui nous ouvre une nouvelle voie pour la coopération et l'action concertée pour la préservation de notre patrimoine naturel et la protection des espèces menacées et permettra de développer des expériences solidairement conduites en matière de gestion des ressources naturelles comme autant d'exemples de bonne gouvernance.

Je suis tout à fait confiante dans notre capacité à réussir ces enjeux.

Mesdames et Messieurs,

C'est vous dire toute l'importance que nous attachons à nos travaux qui doivent viser de plus vastes desseins et réaliser à travers un calendrier de travail précis, même si serré, la réconciliation entre l'environnement et le développement durable dans ses dimensions à la fois politiques, économiques, sociales et culturelles.

C'est là, le souhait que la Tunisie formule face aux nombreux défis qui nous guettent de part et d'autre du bassin méditerranéen dans tous les domaines.

Les événements regrettables qui ont touché réellement une des régions de la France ont retenu l'attention de l'opinion publique internationale alertée par les graves conséquences écologiques.

J'espère que nous réussirons à maintenir toujours plus grande notre attention autour de ces questions.

Mesdames et Messieurs,

Je vous souhaite à tous encore une fois la bienvenue et une agréable séjour en Tunisie.

ANNEXE III

Relevé de conclusions des travaux de la troisième réunion du Comité directeur de la CMDD, 20-21 janvier 2000, Tunis

Le Comité directeur a pris note avec intérêt du contenu du document de travail de la réunion à propos duquel il a pris les décisions suivantes :

I. BILAN STRATEGIQUE POUR L'AN 2000

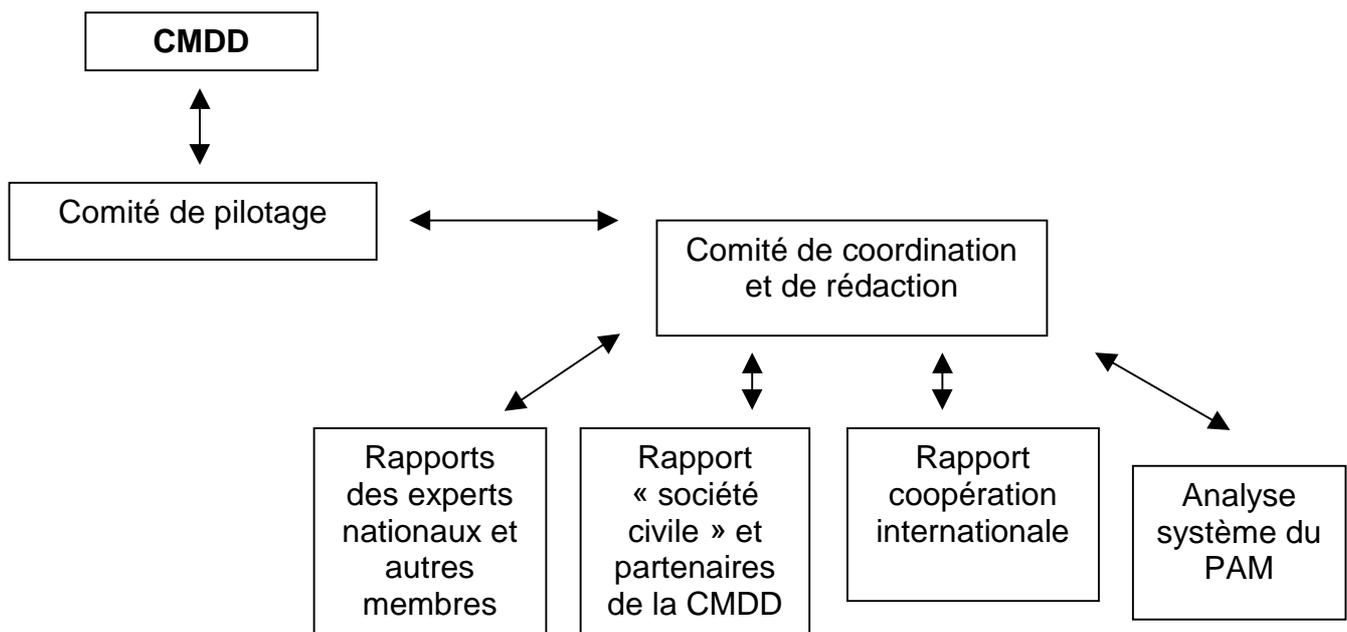
1. Contenu du rapport et questionnaire

- Le Comité directeur a approuvé le plan d'ensemble du rapport et du questionnaire et a convenu de ce qui suit :
 - a) de prendre en compte les points suivants pour la finalisation des documents relatifs au lancement des activités préparatoires :
 - rester dans un contexte de développement durable en évitant de privilégier l'environnement au détriment des composantes du développement ;
 - dans la liste des thèmes à traiter, insérer également les services, (notamment financiers), les nouvelles technologies de communication, la sensibilisation et l'éducation, la coopération transfrontière (notamment pour le transfert du savoir) en mettant en valeur le rôle des ONG, des autorités locales et des organisations socio-économiques ;
 - b) de rappeler dans les enjeux :
 - que c'est la mer qui réunit les Méditerranéens et constitue leur préoccupation commune ;
 - qu'il existe toujours une disparité entre les deux rives de la Méditerranée qu'il convient de garder à l'esprit tout au long de l'analyse ;
 - que les changements climatiques pourraient exercer d'importantes répercussions sur la région ;
 - que la Méditerranée est exposée aux risques du trafic maritime et d'une réduction quantitative de ses ressources naturelles;
 - c) de ne pas trop focaliser sur le PAM et d'élargir le Bilan aux autres acteurs du développement durable ;
 - d) d'utiliser à bon escient les indicateurs en s'efforçant à l'avenir de les quantifier, sans tomber pour autant dans un « rapport sur l'état de l'environnement » ;
 - e) de s'attacher à l'aspect institutionnel de la mise en œuvre des décisions plutôt qu'aux détails techniques ;
 - f) de mettre la Méditerranée en perspective mondiale, eu égard notamment aux grandes conventions internationales auxquelles il convient d'ajouter la Convention sur la diversité biologique ;
 - g) d'évaluer à leur juste mesure l'importance et l'impact des coopérations régionales, en particulier le partenariat euro-méditerranéen et des coopérations bilatérales, intra et extra-méditerranéennes.

2. Organisation des travaux

➤ Sur un plan pratique, le Comité directeur est convenu :

- a) d'informer sans délai l'ensemble des membres de la CMDD qu'ils devraient se préparer instamment aux tâches nécessitées par la préparation du Bilan stratégique en leur demandant d'identifier sous quinzaine l'expert ou le consultant qui entreprendra le travail ;
- b) d'adresser le questionnaire aux délégués nationaux de la CMDD ainsi qu'aux membres des trois catégories en sollicitant la contribution spécifique de ceux-ci, étant entendu que les pays conservent la responsabilité de la production et de la validation des informations les concernant ;
- c) de veiller à une participation et une contribution actives de tous les acteurs de la société civile, et principalement des membres des trois catégories de la CMDD ;
- d) de privilégier d'emblée et dans la mesure du possible la préparation de fiches synoptiques des diverses contributions ;
- e) de veiller à tirer le meilleur parti des informations existantes tant au sein du PAM qu' auprès des pays et des institutions internationales ;
- f) assigner au groupe de travail chargé du Bilan stratégique la dénomination de Comité de pilotage, élargir sa composition à Monaco et accueillir favorablement l'offre de Monaco d'organiser la prochaine réunion dudit Comité;
- g) de proposer à M. Batisse de se joindre au Comité de rédaction qui sera composé en outre de M. Ennabli et de M. Hoballah et de considérer positivement l'offre d'assistance de la France ;
- h) d'adopter une structure de travail que l'on peut représenter schématiquement comme suit :



3. Financement

Enfin, au plan du financement, utiliser en priorité les ressources actuellement disponibles, soit 50.000 dollars (PAM/UE et Monaco), pour appuyer l'élaboration des documents. Les ressources devraient contribuer au financement des rapports régionaux ("société civile", "coopération internationale", "analyse du système du PAM") et le cas échéant à un soutien aux experts nationaux. Le Secrétariat continuera de rechercher des fonds additionnels.

- Le projet de plan du Bilan et le questionnaire seront revus à la lumière des observations du Comité directeur et adressés dès que possible à l'ensemble des membres de la CMDD et des experts.

II. INTEGRATION DES NOUVEAUX MEMBRES DE LA CMDD

- Confirmer les recommandations de la réunion de Malte visant à intégrer les nouveaux membres qui en font la demande dans les activités intersessions des groupes de travail, les gestionnaires de tâches restant inchangés ;
- Inviter les anciens membres actifs et intéressés des groupes de travail à poursuivre leur concours dans le suivi des recommandations en coopération avec le Secrétariat et les Centres concernés du PAM ;
- Encourager les membres de la CMDD à travailler en réseau pour la mise en œuvre des recommandations de la CMDD.

III. NOUVEAUX THÈMES ET PROBLÉMATIQUES

- La sélection des nouveaux thèmes doit procéder d'un travail de maturation progressive ; la sixième réunion de la CMDD sera chargée de classer par priorité les thèmes de travail en vue d'une sélection définitive qui sera effectuée lors de la septième réunion ;
- Afin de faciliter le travail de la sixième réunion (« prioritarisation des thèmes »), le Secrétariat procédera à des études de pré-faisabilité en utilisant les critères figurant dans son rapport ;
- Selon les priorités retenues par la sixième réunion, le Secrétariat entreprendra les études de faisabilité détaillées en vue du choix et du lancement du nouveaux thèmes ;
- Pour l'ensemble de ces travaux de préparation, le Secrétariat, selon le cas, fera appel à l'expertise des membres de la Commission, aux CAR ou sollicitera le concours des organisations internationales compétentes ;
- En ce qui concerne les thèmes achevés, le Comité directeur a rappelé qu'il convient d'assurer le suivi des recommandations en favorisant la diffusion des informations, en publiant des études pertinentes et en invitant les membres à lancer des projets pilotes ou de démonstration en réseaux relatifs à la mise en place de certaines des recommandations avec l'assistance du PAM, si nécessaire ;

IV. COOPERATION AVEC LA CDD/ONU

- Poursuivre et renforcer la coopération avec la CDD/ONU, notamment dans la perspective du processus de Rio+10 ;
- En retenant le principe de la tenue d'une réunion parallèle sur la CMDD lors d'une session de la CDD/ONU, il a été convenu d'attendre l'établissement du Bilan stratégique afin d'avoir un meilleur impact. En conséquence, cette réunion parallèle pourrait se tenir à la session de 2001 ;
- Intégrer la réunion régionale consultative prévue avec la CDD/ONU dans la 6^{ème} réunion de la CMDD, ce qui conférerait à cette dernière une dimension nouvelle et un plus grand retentissement au Bilan stratégique ;
- Après finalisation des discussions avec la CDD/ONU le Secrétariat préparera pour la signature de la Présidente du Comité directeur de la CMDD une lettre d'invitation aux Ministres et aux représentants de la CDD et du PNUE.

V. AGENDA DES ACTIVITÉS INTERSESSIONS

- Outre les activités de suivi des thèmes achevés déjà évoquées, poursuivre et mener à bien pour la 7^{ème} réunion de la CMDD en Turquie les trois thèmes restants du programme de Rabat.

VI. PROCHAINE RÉUNION DU COMITE DIRECTEUR

- Compte tenu du programme de travail très chargé pour 2000 – préparation du Bilan stratégique, études de pré-faisabilité, travaux sur les trois derniers thèmes et préparation de la sixième réunion de la CMDD -, convoquer la 4^{ème} réunion du Comité directeur à Corfou pour les 22 et 23 juin 2000.

VII. SIXIÈME RÉUNION DE LA CMDD ET ORDRE DU JOUR

- Demander au Secrétariat de la CMDD de discuter avec la CDD/ONU des modalités pratiques de l'organisation de cette 6^{ème} réunion conjointe, qui se tiendrait du 21 au 25 novembre 2000 à Tunis;
- Centrer la réunion sur deux éléments majeurs : le Bilan stratégique et les nouveaux thèmes ;
- Retenir la structure de l'ordre du jour provisoire, étant entendu que le contenu de celui-ci sera examiné de concert avec le Secrétariat de la CDD/ONU avant finalisation à la prochaine réunion du Comité directeur en juin 2000 ;
- Proposer des améliorations dans les travaux des réunions de la CMDD, et notamment :
 - a) adopter à l'issue des réunions un relevé de conclusions et décisions et non plus un rapport *in extenso* ;
 - b) tenir des groupes de travail *ad hoc* au cours des réunions pour nourrir le travail des plénières .